

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 14
qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 03 décembre 2019

objet de la délibération : **FIXATION DES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE
MULTIACTIVITES A VOCATION CULTURELLE ET ASSOCIATIVE**

REUNION DU 10 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Marcel BRIONNE, Maire.

Étaient présents : Mme FOUCHER Véronique, M.M LERALLU Didier, LOUVEL Michel, MARGERIE Jean-Claude, MMES LOUVEAU Arlette, CERNÉ Arlette, MM. DESVAGES Pascal, PHILIPPE Vincent, DESAUNAY Pascal, MMES RIFLET Virginie, BRARD Maryvonne, ÉLIE Stéphanie.

Était absent : M. FILLÂTRE Robert avait donné procuration à M. BRIONNE Marcel

Secrétaire : Mme ÉLIE Stéphanie

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la salle multiactivités à vocation culturelle et associative d'une superficie globale de 210 m² comprend trois pièces pour l'école de musique, une salle pour le dépôt de livres, une salle multiactivités d'environ 100 m², des sanitaires, un hall d'entrée et un espace pour le rangement. Cette salle a été restituée à la commune suite au transfert de la compétence culturelle au 1^{er} janvier 2017. Il devient nécessaire de déterminer les conditions de mise à disposition de ces espaces, notamment la salle multiactivités.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- ✓ Signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Familles Rurales de St Bômer Les Forges, section musique, afin de définir les conditions d'utilisation des subventions, la mise à disposition des locaux et les engagements réciproques,
- ✓ Fixer le type d'activités autorisé dans la salle multiactivités : activités culturelles (théâtre, musique, lieu de rencontre pour les associations, les porteurs de projet, lieu d'échange culturel et éducatif, organisation d'expositions temporaires, animations temporaires et pédagogiques...), assemblée générale, réunions, vin d'honneur,
- ✓ Fixer la redevance d'utilisation de la salle multiactivités d'environ 100m² comme suit :
 - Associations, écoles, syndicats ayant leur siège social dans la commune : mise à disposition gratuite, pas de caution à verser,
 - Associations, écoles, syndicats hors commune et autres demandeurs (particuliers, professionnels...) : redevance de 50€ TTC/jour (le week-end et jours fériés) + une caution de 300€
Redevance de 30€ TTC/jour (les jours de la semaine sauf jours fériés) + une caution de 300€
- ✓ Adopter le règlement de mise à disposition,
- ✓ Autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir.

Le ménage sera réalisé par du personnel de la communauté de communes DOMFRONT-TINCHEBRAY-INTERCO dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20191210-2019-067-DE
Date de télétransmission : 12/12/2019
Date de réception préfecture : 12/12/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire

BRIONNE Marcel